



Direction Générale des Services
Delphine BARRIAU

Affaire suivie par Véronique MICHEL
Directrice de l'Habitat
04 22 18 21 03

Nos réf : FdeC/DB/VM n°2025-452

Objet : Logement à destination des travailleurs saisonniers

Madame, Monsieur,

Le Var demeure le deuxième département le plus attractif de France en matière d'accueil touristique. Ainsi, le territoire de la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures connaît chaque année une forte activité touristique, génératrice d'emplois et de dynamisme économique.

Cette réussite s'accompagne d'un besoin croissant en emplois saisonniers. La question du logement pour les travailleurs saisonniers et les personnels du secteur touristique est clairement identifiée par la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures que je préside.

La rareté des logements disponibles et accessibles financièrement pour les saisonniers se conjugue avec des problématiques de logements vacants non proposés à la location et le poids des résidences secondaires, autant de facteurs limitant l'offre disponible.

Pour répondre aux besoins en logements à destination des travailleurs saisonniers, la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures a instauré un dispositif de mise en relation « employeurs-bailleurs » depuis 2023.

La qualité de l'hébergement et le montant du loyer sont des éléments clés pour garantir le recrutement d'un personnel compétent.

La Londe les Maures, le 09 JAN. 2026

François de CANSON
Président de la Communauté de communes
Méditerranée Porte des Maures

A

Madame, Monsieur,
La (le) déclarant(e) de meublés « Décla'Loc »

Plus de 70 conventions ont été signées sur les trois communes (La Londe-les-Maures, Le Lavandou et Bormes-les-Mimosas) grâce à l'entremise de la Direction Habitat de la CCMPM, depuis la mise en place de ce dispositif. Je vous remercie de votre implication.

Afin de préparer au mieux la saison estivale 2026, la CCMPM renouvelle son dispositif qui rapproche les employeurs du tourisme et les bailleurs privés.

Je réitère ma demande auprès de chaque propriétaire à dessein, car je mesure que bien loger les saisonniers est une condition sine qua non de soutien à l'économie de notre territoire.

Mes services se tiennent à votre disposition et je vous invite à contacter le secrétariat de la direction Habitat, dédié à ce dossier afin de répondre à vos interrogations.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations.

François de CANSON

Président de la Communauté de communes
Méditerranée Porte des Maures
Maire de La Londe les Maures
Vice-président de la Région
Provence Alpes Côte d'Azur

